



CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit – Commissariat aux comptes

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Habilitation à certifier les informations
en matière de Durabilité

SOLIS NANTES

Société A Responsabilité Limitée au capital de 19 900 €

RCS de NANTES - n° 527 849 616

Siège social : 3 rue Edouard NIGNON

Europarc de la Chantrerie

44300 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE

LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



**commissaire
aux comptes**

S.A.R.L. Cabinet Régnié & Associés Audit Conseil au capital de 125 024 €
SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS – FR63 378 866 206

Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes

Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et listes 1 et 2 de la Haute Autorité de l'Audit

SOLIS NANTES

Société A Responsabilité Limitée au capital de 19 900 €

RCS de NANTES - n° 527 849 616

Siège social : 3 rue Edouard NIGNON

Europarc de la Chantrerie

44300 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE

LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 1^{er} septembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Votre société exerce une activité d'expertise comptable, de commissariat aux comptes, et de prestations en matière sociale.
- Son patrimoine est constitué principalement par un fonds commercial inscrit au bilan pour un montant de 132 000 €. Il existe une plus-value latente significative sur ce fonds commercial.
- Ses créances sont constituées principalement de créances clients pour 686 171 € et quelques créances en matière de TVA et de caisses sociales.

Le reste de ses actifs concerne les disponibilités et placements qui représentent 402 186 €.

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/09/2024 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 553 702 € et un capital social s'élevant à 19 900 €. L'assemblée du 24/02/2025 a décidé la distribution d'un dividende de 120 000 € qui se déduisent des capitaux propres évoqués ci-dessus.
- La situation financière de la société est saine. Le solde des emprunts représente 79 329 €.
- Les apports d'associés en compte courant représentent 48 194 €.
- Les dettes fournisseurs courantes représentent 73 923 €.
- Les dettes fiscales et sociales représentent 351 658 €
- Le chiffre d'affaires ressortant de la comptabilité pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024 est de 2 285 247 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas noté la présence d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 11/09/2025



Cabinet REGNIE & Associés
P.A. REGNIE
Commissaire à la transformation